

Service logement

REF : DS2017003

Signataire : Claire COUDERT

Séance du Conseil Municipal du 26/01/2017

RAPPORTEUR : Soizig NEDELEC

OBJET : Convention de gestion du contingent de l'opération de construction de 30 logements située ZAC Canal îlot A 22 menée par l'OPH d'Aubervilliers

EXPOSE :

Par délibération du 12 avril 2016, Plaine Commune a accordé sa garantie d'emprunt pour l'opération de construction de 30 logements menée par la l'OPH d'Aubervilliers située ZAC Canal Ilot A 22 à Aubervilliers.

En contrepartie, l'OPH d'Aubervilliers a accordé à Plaine Commune un droit de réservation sur 6 logements, soit 20 % de l'ensemble du programme.

Plaine Commune a décidé par délibération du 12 avril 2016 de confier la gestion de la réservation de ces logements à la Ville d'Aubervilliers, ce qui fait l'objet de la présente convention annexée à la délibération.

Les candidatures seront présentées par la Ville d'Aubervilliers après examen par la Commission municipale de désignation des candidats aux logements sociaux relevant du contingent municipal.

Il vous est proposé d'approuver le projet de la convention qui sera conclue pour une durée de 3 ans renouvelables tacitement par période de 3 ans, sans pouvoir excéder la durée de validité du droit de réservation consenti à Plaine Commune, et d'autoriser la Maire à le signer.

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 35

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 JANVIER 2017

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le 26 janvier, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 13 janvier 2017, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leïla, M. MONINO Jean-François, Mmes GRARE Laurence, MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Soisig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc Adjoints à la Maire,

MM. **CECCOTTI-RICCI Roland**, BEAUDET Pascal, **LE HYARIC Patrick**, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, **ROZENBERG Silvère**, Mme **LE MOINE Sandrine**, M. **KADDOURI Nourredine**, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, M. GARNIER Daniel, Mme YONNET Evelyne, M. HAFIDI Abderrahim, Mme KHELAF Djamila, M. BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

M. BENKHELOUF Boualem	Représenté par :	M. CECCOTTI-RICCI Roland
M. Mohamed Fathi,	Représenté par :	Mme TLILI Leïla
M SANON Guillaume	Représenté par :	M. KAMALA Kilani
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
M. LOGRE Benoit	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
M. ZAIRI Rachid	Représenté par :	M. GARNIER Daniel
Mme LENZI Ling	Représentée par :	M. BIDAL Damien

M. MONINO Jean-François arrivé à partir de la question n°9
M. KARROUMI Sofienne arrivé à partir de la question n°11
M PLEE Eric arrivé à partir de la question n°5

Absents : Mmes MILLA Josiane, MBONDO Thérèse, MM. ZORGANI Mourad, AIT- BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, Mmes ALVES Presilya.

Secrétaire de séance : Mme DUCATTEAU Sylvie

Direction Générale Développement / Direction Action sanitaire, Sociale, Habitat, Logement

Service logement

REF : DS2017003

Signataire : Claire COUDERT

OBJET : Convention de gestion du contingent de l'opération de construction de 30 logements située ZAC Canal îlot A 22 menée par l'OPH d'Aubervilliers

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-1,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation,

VU les statuts de l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et notamment l'article 7 portant plus particulièrement sur la compétence équilibre de l'habitat social sur le territoire,

VU la délibération en date du 12 avril 2016 n°CC-16/12 de l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune confiant la gestion de la réservation de 6 logements du contingent communautaire dans l'opération de construction de 30 logements menée par l'OPH d'Aubervilliers située ZAC Canal Ilot A 22 à Aubervilliers.

VU le projet de convention annexé,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE le projet de convention de gestion du contingent entre l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville d'Aubervilliers relative à 6 logements du contingent communautaire dans l'opération de construction de 30 logements menée par l'OPH d'Aubervilliers située ZAC Canal Ilot A 22 à Aubervilliers.

AUTORISE la Maire à le signer.

L'adjoint délégué

Fethi CHOUDER

Reçu en préfecture le : 27/01/2017

Publié le : 27/01/2017

Certifié exécutoire le : 27/01/2017

L'adjoint délégué

Fethi CHOUDER

